



Manifestation du 31 octobre : l'intersyndicale Île-de-France refuse le changement de parcours imposé par la préfecture

La préfecture de police nous a reçus à 16h aujourd'hui afin d'examiner la déclaration de manifestation que nous avons déposée pour le 31 octobre.

Notre déclaration qui visait un parcours entre la place de la Bastille et la place de la Nation, était identique à celle que la préfecture avait acceptée pour la manifestation du 24 octobre, avant de l'interdire le 23 au soir.

Le directeur de l'ordre public et de la circulation, qui nous a déclaré qu'il se conformait à ses instructions hiérarchiques, nous a confirmé l'interdiction générale de manifester en centre-ville et nous a indiqué un parcours à nouveau cantonné aux boulevards des maréchaux, de la porte de Bagnolet, à la porte de Charenton.

Nous ignorons à cette heure les délais dans lesquels la préfecture délivrera son arrêté d'interdiction partiel.

Nos organisations étudieront toutes les possibilités de recours contre cette interdiction générale et disproportionnée de l'exercice d'une liberté publique essentielle en démocratie.

Montreuil, le 28 octobre 2026

Contact presse : Vincent Gautheron – 06 78 34 14 05